

CHARTRE DES DEPLACEMENTS SPORTIFS DES EQUIPES CÔTE D'AZUR

Vous avez été sélectionné pour porter le maillot de l'équipe Côte d'Azur, cela est un honneur que d'autres vous envient certainement ! Ce privilège implique l'engagement de respecter les règles précisées ci-dessous :

1) Comportement sportif :

Vous allez appartenir pendant ce déplacement à une équipe différente de celle à laquelle vous appartenez d'habitude. Nous vous demandons, le temps de la sélection, d'être au service du maillot de la Côte d'Azur.

2) Comportement extra-sportif :

Tout comportement qui porterait atteinte à l'honneur du maillot entraînerait votre exclusion immédiate de la sélection. Vous serez renvoyé à votre domicile, par train. Vos parents seront prévenus de votre lieu et horaire d'arrivée. Il leur appartiendra de venir vous récupérer.

3) Equipement :

Un équipement vestimentaire vous sera confié en échange de votre licence, qui ne vous sera restitué que lorsque vous aurez rendu la totalité de ce dernier.

4) Matériel :

Vous devrez arriver sur le déplacement avec un matériel propre et en parfait état de fonctionnement. Pendant toute la durée du déplacement, vous serez responsable de votre matériel.

Votre sélection ne sera définitive que lorsque vous aurez renvoyé le coupon ci-dessous CTS. BERARD Charly-166 route de Saint-Antoine - 06200 NICE



COUPON-REPONSE

Le coureur (Nom-Prénom) :

Participera à l'épreuve :

Et s'engagera à respecter la charte fixée pour les déplacements.

Si l'athlète est mineur, ses parents autorisent les accompagnateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation.

Date : -----

Le coureur :

Date

Les parents (Pour les mineurs)